

- 3 JAN. 2013

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Service Courrier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2012

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

DLB 934/12

27 DEC. 2012

L'an deux mille douze et le mardi 27 novembre à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ~~Bureau de l'Etat~~ habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, ~~Président~~ ~~Public~~

Présents : Mmes Josiane BUCHACA, Gwendoline CHAUDOIR, Joséphine GROLEAU, Géraldine KERVELLA, Marion MAERTEN, MM. Christian ALLEMANY, Jean AUGÉ, Robert BAISSÉ, Gérard BELLOC, Jean-Michel BONNAFOUX, Guilhem BONNARIC, Louis BORRAS, Julien BRUNO, Bernard CHAUD, Adam DASILVA, Alain DURO, Philippe ENJERLIC, Norbert ETIENNE, Jacques GARRIGA, André GALINIER, Robert GELY, Henri GRANIER, Michel GUIRAO, Alain GUIRAUD, Charles HEY, Yves LAUGE, Jean-Yves LE BOZEC, Michel LOUP, Jean-Baptiste MAJORY, Pierre MARHUENDA, Michel MAS, Gaël MINIER, Michel ODILE, Pierre PENALVA, Serge PUJOL, Gérard ROQUES, Guy ROUDIER, Alain RYAU, Alain SENEGAS, Daniel SERIN, Michel TRILLES, Michel TRINQUIER

Absents excusés : MM. Gilles D'ETTORE, Richard DRUILLE, Robert GAIRAUD, Alain HUC

Objet : PRET D'UN TERRAIN A LA VILLE D'AGDE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité syndical que le SICTOM est propriétaire d'une parcelle jouxtant le quai de transfert d'Agde et cadastrée section IE n°02, d'une surface de 1985 m².

Il informe que au vu de sa situation à équidistance des vignobles d'Agde et de Marseillan, dont les caves coopératives sont regroupées, la commune d'Agde a souhaité pouvoir disposer, dans le cadre d'une convention dont le texte était joint aux documents annexes à la convocation à la présente réunion, d'une surface de 980 m², issue de la précédente, afin d'y édifier les aménagements nécessaires à la création d'une aire de lavage des machines à vendanger et agricoles.

Il précise que le prêt serait consenti à titre gratuit pour une durée de 10 ans soit du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2022.

Monsieur le Président sollicite l'approbation du comité syndical pour la signature de cette convention.

Le Comité Syndical,

L'exposé de Monsieur le Président entendu,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes de cette convention de mise à disposition d'un terrain à la commune d'Agde.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la dite convention.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.

Le Président,



Alain VOGEL -SINGER



**PÉZENAS - Agde
SICTOM**